

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Commission de la présidence du conseil

Le défi de la participation

Montréal, le 12 avril 2006 – Comment encourager et faciliter la participation citoyenne aux consultations publiques des commissions permanentes de la Ville de Montréal ? Comment expliquer le faible taux de participation aux assemblées publiques alors que les travaux des commissions du conseil abordent l'éventail des activités municipales et rejoignent des préoccupations importantes comme la prestation et la qualité des services qui sont rendus quotidiennement. Quels sont vos commentaires et vos suggestions ? La Commission de la présidence du conseil se penchera sur cette question à l'occasion d'une assemblée publique le 26 avril prochain.

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des membres élus et à favoriser la participation des citoyennes et citoyens aux débats d'intérêt public.

Ces instances de consultation publique sont souvent méconnues de la population montréalaise et on constate une participation inégale aux activités des commissions. Pourtant, les commissions permanentes abordent divers sujets d'importance pour les citoyennes et citoyens. À titre d'exemple, des commissions inviteront ce printemps la population à commenter le réseau des bibliothèques de Montréal, le programme montréalais de propreté, le réseau des grands parcs, le projet de politique de sécurité civile, le bilan du Service de sécurité incendie et celui du Service de police ainsi que le bilan du Plan d'urbanisme.

Vous voulez en savoir davantage sur la participation citoyenne aux consultations publiques ? Vous voulez donner votre opinion sur le sujet ? Vous êtes invité-e à participer à la prochaine assemblée de la **Commission de la présidence du conseil** :

le mercredi 26 avril 2006, à 19 h
à la Maison du citoyen
7501, rue François-Perreault,
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension
(métro Saint-Michel)

La séance débutera par une présentation des diverses instances de la Ville de Montréal, conseil d'arrondissement, conseil municipal, conseil d'agglomération, commissions permanentes et autres instances de consultation publique. La commission recevra ensuite les commentaires des citoyennes et citoyens en vue d'accroître la participation à la vie démocratique.

Les personnes qui désirent participer à la période de questions et de commentaires sont priées de s'inscrire au cours des 30 minutes précédant l'assemblée ou en communiquant avec la Direction du greffe au 872-3770. La documentation est disponible pour consultation dans les bureaux Accès Montréal, à la Direction du greffe, salle R.134 de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, et sur le portail de la Ville de Montréal <http://www2.ville.montreal.qc.ca> (onglets mairie/vie démocratique/commissions du conseil municipal).

-30-

Renseignements : Direction du greffe
Comités et commissions du conseil (514) 872-3770